

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et un et le 1^{er} avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	16
Votants	20
dont Pouvoirs	04

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, P. Meylan, S. Mercet
MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, S. Casabianca, M. Aragon, J. Personnaz

Pouvoirs : T. Eudes donné à C. Seifert, G. Vilmint donné à R. Personnaz, S. Baud donné à S. Manganelli, R. Cusin donné à S. Pérou,

Excusés : S. Tugler-Rossi, A. Saint-Pierre, F. Aragon,

A été nommé secrétaire : S. Mercet

FINANCES- Vente de biens mobiliers de la commune

Dans le cadre de l'inventaire des biens mobiliers de la commune, il a été constaté que nous possédions certains matériels ou équipements dont nous n'avions pu l'usage,

Pour cette raison, la commune souhaite vendre certains de ces biens.

Le Maire n'ayant pas reçu de délégation du conseil municipal pour le faire, une délibération est nécessaire.

Cette délibération doit fixer le prix de vente et/ou la marge de négociation.

L'acquéreur ne pourra pas payer en ligne, il devra adresser son paiement à la Trésorerie soit par virement, soit par chèque soit par CB en venant au guichet de la Trésorerie.

Les prix sont donc fixés et le conseil accepte à l'unanimité, comme suit :

Objet	Description	Prix de vente	Marge de négociation
Lame à neige	Pour tracteur tondeuse	40	15
Tonne à eau arrosage avec pompe		500	80
Rampes de 2 ml		30	10
Souffleuse thermique br 500		250	40
Débroussailleur à dos		230	40
Taille haie thermique sthille		170	30
Taille haie perche thermique sthille		220	30
Désherbeur à gaz		600	100
TOTAL		2040	345

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,



Le maire,
Marc GENOUD

